



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
LORS DE LA 108^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**POINT 6(f) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui au sujet de ce point de l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Après des années d'utilisation brutale et illégale d'armes chimiques par l'ancien gouvernement syrien contre son propre peuple, ainsi que l'obstruction à tout engagement pris dans sa déclaration initiale, les récents développements en Syrie offrent à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et aux États parties une occasion importante de clore le dossier des armes chimiques syriennes une fois pour toutes.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande félicitent le Directeur général et le Secrétariat technique pour leur récente visite à Damas et leurs efforts visant à déterminer l'étendue du programme d'armes chimiques syrien.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent des indications des autorités provisoires syriennes selon lesquelles la Syrie coopérera avec le Secrétariat, remplira les obligations de la Syrie au titre de la Convention, et se conformera aux décisions des organes directeurs de l'OIAC et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre soutien total au travail inestimable du Secrétariat technique et de ses équipes, notamment l'Équipe d'enquête et d'identification (EEI), l'Équipe d'évaluation des déclarations (EED), et la Mission d'établissement des faits (MEF). Ces équipes ont toujours produit des rapports rigoureux et de grande qualité, et ont accompli leur travail avec le plus haut niveau de professionnalisme, d'impartialité et d'intégrité.

Nous réitérons notre confiance dans le mandat de l'EEI, établi à la suite d'une décision de la Conférence des États parties en juin 2018, qui est d'identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Cette décision a été adoptée avec le soutien de plus des deux tiers des membres présents et votants requis par la Convention sur les armes chimiques et par l'article 69 des règles de procédure de la Conférence des États parties. En outre, le mandat de l'EEI est parfaitement compatible avec les mesures et les fonctions confiées au Secrétariat technique en vertu de la Convention, notamment l'obligation qui lui est faite, au titre de l'article VIII et de la

partie XI de l'annexe sur la vérification, de communiquer tout renseignement susceptible de servir à déterminer l'origine de toute arme chimique utilisée.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été encouragés par le fait qu'un représentant de l'EEl se soit joint au Directeur général et à d'autres membres du Secrétariat technique dans le cadre de leur visite à Damas. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se réjouissent de cette évolution et espèrent voir une coopération renforcée avec l'EEl, notamment en partageant des renseignements, et en lui accordant un accès complet. Depuis plus de 10 ans, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande soutiennent les efforts visant à rendre justice aux victimes et aux survivants des armes chimiques en Syrie, et nous saluons les déclarations des autorités provisoires selon lesquelles elles œuvreront pour que justice soit faite et pour que les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques rendent des comptes.

Monsieur le Président, la lutte contre l'impunité est loin d'être terminée. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réitèrent leur ferme conviction, reflétée dans la Déclaration d'Ypres de l'OIAC, que les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques doivent être tenus responsables.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont prêts à aider l'OIAC à mener sa mission essentielle. Merci, Monsieur le Président.